

# Manif : cinq mesures phares décryptées

Si les syndicats appellent à la mobilisation c'est qu'ils croient toujours à la négociation et qu'il est possible d'infléchir certains projets dans les cartons du gouvernement.

**100 000** manifestants : c'était à l'automne 2014, en point d'orgue d'une série d'actions. Celle d'aujourd'hui ? «C'est une relance du plan d'actions.»

**Au programme du jour : la manifestation nationale. Avec en toile de fond : des décisions pour le moins impopulaires. Sont-elles toutes prises ?**

● **Albert JALLET**

Le gouvernement Michel fête sa première année d'existence en soufflant deux bougies. Celles qui saluent les manifestations nationales emmenées par les syndicats en front commun. La première, c'était le 6 novembre 2014 à Bruxelles. La deuxième, c'est pour aujourd'hui, 7 octobre.

Il y a 11 mois, cela avait été une réelle marée humaine qui avait défilé dans les rues de Bruxelles. La mobilisation avait été une réussite. C'était le point d'orgue d'une série de salves qui avaient été tirées localement dans les semaines qui avaient précédé.

Le grand rassemblement en

front commun n'avait cependant pas trop ébranlé un gouvernement fermement décidé à avancer dans sa logique. Négociations il y a eu mais peu de résultats ont été obtenus par les représentants des travailleurs.

Mais est-ce pour cela que les carottes sont cuites ? Est-ce que tout est bouclé ? Visiblement non. Si des points ont bel et bien été entérinés, ont été coulés sous forme de texte et appliqués. Tout n'est pas cuit pour autant. Les syndicats ont donc décidé de remobiliser leurs troupes pour tenter d'ébranler ce gouvernement de droite. Ils avancent ainsi une série de décisions prises qui interpellent comme la remise au travail à la hussarde

de travailleurs malades. Cela effraie. Politique de l'épouvantail pour mobiliser les forces ?

Qu'est-ce qui a déjà été adopté par cette majorité, qu'est-ce qui a été adopté mais dont certaines modalités d'application peuvent arrondir les angles et qu'est-ce qui est en négociation ? Nous avons sélectionné quelques points interpellants et avons demandé aux syndicats de nous éclairer. Pas toujours facile de faire la part des choses... ■

**Les syndicats avancent une série de décisions comme prises mais qui ne le sont pas.**

## ALLOCATION D'INSERTION

### C'est fait, on ne peut plus traîner

Le nouveau régime d'allocations d'insertion pour les jeunes qui terminent leur études ou les arrêtent. C'est plié, c'est adopté.

1. Les jeunes diplômés en études supérieures : ils doivent avoir terminé leur stage d'attente (maintenant appelés stage sans indemnité) avant leurs 25ème anniversaire. Si-

non, pas d'allocation d'insertion. Avant, c'était 30 ans. Bref, il ne faut pas traîner en chemin. Petit avantage pour les Flamands qui ont encore beaucoup de cycles d'étude sur 4 ans, contrairement à la Wallonie. Mesure en vigueur depuis janvier 2015.

2. Pour ceux qui n'ont pas de diplôme de fin de secondaire

ou d'une formation en alternance, ils n'ont plus droit aux allocations d'insertion entre 18 et 21 ans. Sauf s'ils trouvent du boulot et travaillent l'équivalent d'un an sur une période déterminée. Sinon, il faudra s'armer de patience... Mesure entrée en vigueur en septembre 2015. ■ **A.J.**

## FIN DE CARRIÈRE

### Il reste un tout petit peu de marge

Pour la prépension, soit chômage avec complément d'entreprise, en gros, on ajoute deux ans et on doit afficher une carrière plus longue pour y avoir droit et ce sera moins avantageux. Sur ce point, il n'y a plus grand-chose à faire.

Par contre, les syndicats comptent bien négocier sur la disponibilité adaptée jusqu'à 65 ans que veut le gouvernement. Ce n'est pas encore clairement défini.

Crédit-temps, fin de carrière. Là aussi, les mesures ont été durcies et ça devient nettement plus compliqué

d'en bénéficier. Mais, il y a un mais, les représentants des travailleurs ont une petite marge de manœuvre sur les métiers lourds et les dispositions pour rendre les fins de carrière plus «tenables» plus «supportables». ■ **A.J.**

**MALADIE****Le compte à rebours est lancé**

Ce n'est pas adopté mais c'est déjà sur les rails puisque des textes sont passés en gouvernement. Le projet : à partir du moment où vous tombez sur la mutuelle (après la période de salaire garanti) le compte à rebours est lancé. Au bout de deux mois d'indemnisation de la mutuelle, un plan de réinsertion devrait être imposé au malade. Avant, le délai était de 6 mois et sur base volontaire. On réduit donc la période

et on y inscrit un caractère plus contraignant. Si le malade ne suit pas son plan de réinsertion par un travail adapté, il risque tout simplement une sanction financière de 10 %.

Le licenciement sans préavis qui pourrait suivre ? Cette disposition de cas de force majeure existe déjà dans l'arsenal. Le reste est donc un texte sur lequel les syndicats peuvent encore tenter de peser. ■ A.J.

**INDEX ET PENSION****C'est cuit, reste à définir les métiers lourds**

Là, il ne faut même plus en discuter, simplement attendre et espérer qu'un autre gouvernement, un jour, fasse marche arrière. Sur quoi ? Sur le saut d'index et l'âge de la pension. Le saut d'index de 2 % pour les salaires et les allocations sociales, il est adopté, c'est plié.

Même chose pour le relèvement de l'âge de la pension. Le système a été mis en place : l'âge légal passe progressivement de 65 ans à

66 pour atteindre les 67 ans. On augmente aussi les conditions pour avoir une carrière complète. Mais les négociations sont toujours ouvertes concernant la définition des métiers lourds qui doivent bénéficier des dérogations. Là, les représentants des travailleurs évoquent déjà une bataille homérique en perspective. C'est tout cuit aussi pour l'allocation pour un crédit-temps sans motif, il n'y en a plus. ■ A.J.

**ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE****Le deuxième pilier est remis en question**

Pour les pensions, il y a la pension légale et puis la pension complémentaire (sous-crite pas certains employeurs pour leur personnel), celle qu'on appelle le deuxième pilier. Là, il n'y a encore rien d'arrêté et les représentants des travailleurs comptent bien pouvoir encore peser dans la balance. Ce deuxième pilier a donc actuellement un rendement garanti.

Mais voilà, les taux ne sont plus ce qu'ils

étaient et il faut bien aller chercher quelque part de quoi garantir ces fameux rendements. Dans le cas présent, ce sont les employeurs. Bref, comme ceux-ci ont une oreille attentive du gouvernement, on est en train de poser la question de la nécessité de conserver ce fameux rendement garanti et d'y ajouter une annexe quant à la date à laquelle le travailleur pourrait la percevoir... Il n'y a rien de décidé. ■ A.J.